

**Compte-rendu de la réunion du 8/12/2017 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

Étaient présents :

BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, MARY BICHBICH, CHRISTIAN BIENVENU, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, NICOLLE CONAN, ERIC DEPERNON (SUPPLÉANT DE GILLES DUROUCHOUX), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, GERARD FOSSE, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ISABELLE KRAUSCH, PHILIPPE MIMMAS, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, PASCAL SARAZIN (SUPPLÉANT DE CHANTAL ANTOINE), DENIS WALLE ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Était présente sans voix délibérative :

MARIE-PIERRE RICHARD.

Absents et ayant donné pouvoir :

ANNIE CHASTAGNOL À NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT À ISABELLE KRAUSCH, CHRISTINE DA SILVA À MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, JEAN-LUC DECHAMP À BRUNO GAUTIER, THIERRY LE BRAS À DOMINIQUE ZAZZERA, JEAN-DENIS LIMOSIN À FRANCIS CHESNÉ, PASCAL MEHEUT À PIERRE EELBODE, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET À CHRISTIAN BIENVENU ET DANIEL SEVILLANO À GERARD FOSSE.

Absents :

FRANCIS ELU, ACHILLE HOURDE, BERNARD LAQUAY, SEBASTIEN LASCOURREGES, DANIEL NICOLAS, MARIE-CLAUDE ROBERT, FRANCINE THIERY, CELINE VAN BEEK ET JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Assistaient à la réunion :

S. BLAIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

A. BOURGEOIS, ancien collaborateur du Pays de l'Ourcq.

Mme BULLOT, Conseillère départementale du Canton de La Ferté-sous-Jouarre.

Il est procédé à l'appel. 28 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE accueille les conseillers et remercie Mme BULLOT pour sa présence. Il propose d'élire Mme CONAN comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE informe les élus qu'Arnaud BOURGEOIS a quitté la Communauté de communes pour de nouveaux horizons professionnels. Il le remercie pour les vingt années passées au service du Pays de l'Ourcq, rend hommage à son professionnalisme, sa compétence, et lui transmet toute la reconnaissance et les compliments des élus communautaires.

Il invite Mme BLAIS, qui remplace A. BOURGEOIS au poste de Directrice Finances/RH, à se présenter. Elle remercie les élus de leur accueil et indique qu'elle a occupé plusieurs postes en direction et secrétariat général avant son arrivée au Pays de l'Ourcq.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire par P. COURTIER, M. EELBODE propose aux Conseillers de formuler leurs remarques sur le compte-rendu.

En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2017.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux Conseillers de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
COMMANDE PRESTATION DE FAUCHAGE POLE DE SERVICES – RU DE MERANNE – ZAC DE GRAND CHAMP	TPLV METVIER	2 380,00 €	17/10/17
COMMANDE REPARATION DE L'AUTOLAVEUSE DU GYMNASE COMMUNAUTAIRE	PNCI	1 578,01 €	17/10/17
ACTE D'EXECUTION ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 1-LOT2) - DECLARATION DU SOUS-TRAITANT ARC TECH POUR DES TRAVAUX D'ELECTRICITE	GROUPEMENT OTV /RTP URBATIS	21 000,00 € H.T. MAXIMUM	19/10/17
MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIEL D'ENTRETIEN POUR LES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES	SAS GUILLAUME	8 710,00 €	19/10/17
MARCHE MISE A NIVEAU ET ENTRETIEN DU POSTE DE TRANSFORMATION HAUTE TENSION ET DU TGBT DU BATIMENT PYRAMIDE A MARY-SUR-MARNE	ELEC 77	7 525,00 €	27/10/17
AVENANT ETUDES ENVIRONNEMENTALES – ETABLISSEMENT PPC-LOT 3 PUISIEUX – AVENANT 1 : TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS A LA SOCIETE CPGF HORIZON	CPGF HORIZON CENTRE EST	0,00 €	27/10/17
COMMANDE FOURNITURE DE PLANTES ET SAPINS	SYLVAIN ENVIRONNEMENT 2	2 054,00 €	10/11/17
COMMANDE MAINTENANCE ET ASSISTANCE TELEPHONIQUE RELATIVE AU LOGICIEL FINANCES – RH POUR L'ANNEE 2017	CEGID PUBLIC	3 944,73 €	13/11/17
ACTE D'EXECUTION ENTRETIEN DES FACADES VITREES DE LA PYRAMIDE JEAN DIDIER A MARY-SUR-MARNE – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE EFICIUM WORKTEAM PARIS POUR DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE VITRES A LA NACELLE	ABSIDE	15 000 € MAXIMUM	13/11/17
COMMANDE REPLACEMENT DE LA CARTE ELECTRONIQUE DU PORTAIL DU STADE D'ATHLETISME	PORTIS DIVISION D'OTIS	1 274,69 €	21/11/17
COMMANDE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'AIRE DE LANCER DE MARTEAU DU STADE D'ATHLETISME	RODRIGUESLEMON.COM	1 145,00 €	27/11/17
COMMANDE PRESTATION DE SERVICES – REMPLACEMENT D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE – DECEMBRE 2017	ARNAUD STERLE	1 531,00 €	27/11/17
COMMANDE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS – RENOUELEMENT DE CONTRAT JUSQU'AU 12/10/2020	SCHILLER FRANCE	2 133,36 €	28/11/17
BON DE COMMANDE SUR ACCORD-CADRE IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	3 158,50 €	28/11/17
ACTE D'EXECUTION MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE CONGIS-SUR-THEROUANNE – DECISION DE RESILIATION	SECTEUR	0,00 €	30/11/17
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – LECTURE DU 8 DECEMBRE 2017	MDS AUDIO	1 796,30 €	30/11/17
CONTRAT DE CESSION SPECTACLE DU 11 MAI 2018	COMPAGNIE LA NAÏVE	3 594,70 €	04/12/17
AVENANT ACQUISITION DES EVOLUTIONS DE PROGICIELS DE GESTION FINANCIERE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AVENANT 1 : ACQUISITION DES EVOLUTIONS DE PROGICIELS DE GESTION FINANCIERE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AVENANT 1 : MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS AUX PRESTATIONS INITIALES	CEGID PUBLIC	475,00 €	05/12/17

MARCHE REALISATION D'UNE MISSION DE REPERAGE D'AMIANTE AVANT DEMOLITION D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CONGIS-SUR-THEROUANNE ET ISLES-LES-MELDEUSES	BTP CONSULTANTS	1 500,00 €	06/12/17
ACTE D'EXECUTION MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CONGIS-SUR-THEROUANNE ET ISLES-LES-MELDEUSES – AVENANT 1 : MODIFICATION DU PROGRAMME INITIAL DES TRAVAUX	VERDI INGENIERIE	0,00 €	06/12/17
MARCHE TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER DES POINTS D'ARRETS DE CARS	WIAME AXE	7 539,00 €	06/12/17
BON DE COMMANDE SUR ACCORD-CADRE IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	3 960,00 €	07/12/17
ACTE D'EXECUTION MISSION DE CSPS POUR LES TRAVAUX DE LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE CONGIS-SUR-THEROUANNE – DECISION DE RESILIATION PARTIELLE	QUALICONSULT	22,50 €	08/12/17
ACTE D'EXECUTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DES SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE – DECISION DE RESILIATION	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	295,00 €	08/12/17

24 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés depuis le 14 octobre 2017, pour un montant total de 8 443,39 € H.T..

M. EELBODE invite alors Mme COURTIER à faire lecture du courrier de Mme GOOSSENS.

Ce courrier est annexé au présent compte-rendu.

M. EELBODE indique que cette question a déjà été largement débattue au sein de cette assemblée et qu'il ne souhaite pas la remettre à l'ordre du jour. Il rappelle les raisons et les enjeux de cette décision, dont il convient qu'elle bouscule les habitudes. Il ajoute qu'il y aura un travail de pédagogie à mener auprès des habitants, et que les Communes doivent être parties prenantes. Il remarque qu'il sera attentif au suivi des effets de cette décision. Il rappelle qu'il s'agit d'un vote du Conseil communautaire.

M. EELBODE remarque qu'en parallèle, la Communauté de communes mènera sur l'année 2018 un projet de conteneurisation sur l'ensemble des foyers du territoire, ce qui montre qu'il ne s'agit pas de supprimer aveuglément tous les services à la population mais de proposer une alternative intéressante tous les habitants du territoire.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. EELBODE propose au Conseil la modification suivante quant au libellé d'un point de l'ordre du jour : « Compétence Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire : Arrêt de la liste des zones concernées » et non pas « Statuts de la Communauté de communes : définition de l'intérêt communautaire (complément) ».

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public «Inter-Scot pour le développement de nos territoires» : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. EELBODE rappelle la démarche initiée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de communes Plaines et Monts de France, la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, ainsi que les Départements de la Seine et Marne et du Val d'Oise, afin de développer un travail de planification sur l'ensemble des territoires concernés de la Seine et Marne et du Val d'Oise en s'appuyant notamment sur les SCOT réalisés ou en cours.

Il précise qu'au-delà, les élus veulent engager un travail volontariste afin de faire converger les politiques d'aménagement du territoire, d'habitat, de mobilité de leurs territoires afin d'assurer une cohérence territoriale. Il s'agit d'une préfiguration d'une planification territoriale pertinente, qui dépasse les seules limites administratives des différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale, afin de définir ensemble des principes, des orientations et des actions coordonnées.

M. EELBODE ajoute qu'à travers cet outil de planification et de coopération entre les territoires, il convient

d'affirmer la volonté d'avoir une approche globale, pertinente et efficiente notamment au regard des enjeux et des défis vis-à-vis de la Ville de Paris, de la Métropole du Grand Paris et de la Région Île-de-France.

Deux éléments de contexte guident cette démarche :

1. Le fait que l'ensemble du territoire national a connu ces dernières années un processus de fusion massif des communes afin de constituer des ensembles pertinents à l'échelle économique, tout en demeurant à taille humaine.
2. Le phénomène nouveau que constitue l'émergence d'une gigantesque métropole dénommée Métropole du Grand Paris, dont l'émergence brutale commande que des initiatives au sein de ces quatre territoires soient prises afin de préserver l'emploi, la qualité de vie et l'avenir de leurs habitants.

M. EELBODE ajoute que dans cet état d'esprit, toutes les options doivent être étudiées.

Il présente rapidement la convention constitutive du GIP qui serait conclue pour une durée indéterminée, sauf dissolution anticipée et remarque que la représentation des quatre intercommunalités est organisée de façon paritaire.

M. EELBODE rappelle aux élus qu'une réunion est prévue le 13 décembre en présence de M. COPE sur ce projet de GIP.

Il souligne l'intérêt de cette démarche qui montre que des collectivités peuvent travailler ensemble sans attendre la décision de l'État.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver l'adhésion de la Communauté de communes au GIP « Inter-Scot pour le développement de nos territoires » et à l'autoriser à signer la convention constitutive.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GARNIER s'inquiète de la rigidité de la procédure de sortie de ce GIP, qui impose une approbation à l'unanimité de l'assemblée.

M. EELBODE rappelle que le risque est faible, dans la mesure où l'engagement financier est réduit du moins avant le lancement éventuel d'études et insiste sur l'objectif premier qui est de ne pas laisser le Grand Paris concentrer toutes les richesses d'Île-de-France en laissant les territoires ruraux de côté.

Contrat Intercommunal de Développement : autorisation donnée au Président de présenter la candidature de la Communauté de communes à un CID

M. EELBODE informe le Conseil que le Département, dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle, a mis en place un nouveau dispositif opérationnel pour les intercommunalités : le Contrat Intercommunal de Développement (CID).

Il souligne que le CID est négocié directement avec chaque intercommunalité, sachant que les communes de plus de 2000 habitants peuvent y prétendre, en accord avec leur intercommunalité et le Département, une part de l'enveloppe financière du CID leur étant alors réservée.

M. EELBODE souligne que le solde du C3D étant en cours, il est possible de lancer la démarche de CID et de présenter la candidature du Pays de l'Ourcq. Puis il invite le Conseil à se prononcer.

P. COURTIER présente les grands principes de ce dispositif proposé par le Département : une enveloppe d'un peu plus d'1M € répartie entre le Pays de l'Ourcq et les deux communes du territoire comptant plus de 2000 habitants, Congis-sur-Thérouanne et Lizy-sur-Ourcq, pour des projets d'investissement.

Mme BULLOT indique qu'il lui importe particulièrement que l'équipement sportif voie le jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE indique que la Région n'a toujours pas fait avancer le dossier de la construction de l'arrêt de car grande capacité au Lycée du Gué-à-Tresmes, actuellement bloqué en raison de problématiques de transactions immobilières.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. GAUTIER fait le compte-rendu des travaux de la réunion de la Commission, qui a notamment étudié l'avancée de l'étude Commerce, dont les conclusions seront remises prochainement.

Projet de location d'une parcelle sur la zone de Grand Champ à Ocquerre : validation et fixation du tarif de location

M. GAUTIER rappelle au Conseil que conformément à une délibération du Conseil communautaire, il a signé une promesse de vente avec la SCI CLAUANN le 26 janvier 2017, pour un ensemble d'environ 4000 m² composé de la parcelle ZC 54 (1200 m²) et du lot N°16 issu de la parcelle ZC 49, Zone de Grandchamp, la SCI ayant le projet de construire un bâtiment pour l'activité de l'entreprise Tétard.

Il indique qu'aujourd'hui la SCI souhaite réviser son projet de construction et signer un avenant prolongeant la durée de la promesse.

Il ajoute qu'en attendant la construction de ces nouveaux locaux, elle souhaite louer une cellule de l'hôtel d'entreprises et occuper la parcelle ZC 54 dans le cadre d'une location précaire, afin d'y stocker notamment du matériel de chantier.

M. EELBODE propose alors au Conseil de valider la location de cette parcelle dans le cas particulier évoqué et à fixer le tarif de location à hauteur de 1,80 € HT par m² et par an (taxe foncière comprise et TVA en sus), hors frais de notaire. Il remarque que la durée de cette location serait ajustée sur celle de l'avenant à la promesse de vente. Puis il invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER fait part au Conseil de nouveaux projets d'achat de terrains sur cette zone, qui impliqueraient notamment la réalisation par la Communauté de communes de travaux de voirie.

Compétence Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire : Arrêt de la liste des zones concernées

M. GAUTIER rappelle au Conseil qu'au cours de sa dernière séance le Conseil a approuvé un projet de modification des statuts de la Communauté de communes qui intègre notamment la compétence Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire du point 2- Développement économique (du bloc de compétences obligatoires).

M. GAUTIER propose alors au Conseil, sur avis favorable de la Commission et sous réserve d'une étude complémentaire concernant le Grand Voyeux, d'arrêter la liste des zones du territoire pour lesquelles la Communauté de communes est compétente comme suit :

	Communes	surface en hectare
ZAE existantes en 2017		
ZAE de la Petite Plaine dont la Pyramide	Mary-sur-Marne	35,21
ZAE de Grand Champ 1	Ocquerre	15,97
ZAE des Effaneaux	Dhuisy	42,40
ZAE des Carreaux dont Intermarché	Lizy	20
ZAE de la gare de Lizy	Lizy, Ocquerre	9,55
Nouvelles ZAE prévues au SCOT de 2017		
ZAE des Effaneaux extension	Dhuisy	17,10
dont extension sans la mutualisation fertoise	Dhuisy	3,60
dont ferme des écoliers	Dhuisy	2,55
ZAE de Grand Champ extension	Ocquerre	6,10
ZACOM	Mary-sur-Marne	2,50
Nouvelles ZAE prévues dans les PLU		
ZAE	May-en-Multien	0,58

M. EELBODE rappelle l'importance de travailler en particulier sur la zone de la gare de Lizy, une étude étant actuellement menée par les étudiants de l'école d'architecture de Marne-la-Vallée.

Puis il invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2017 pour le premier trimestre 2018 dans l'attente du vote des budgets 2018 pour le Budget Général, le Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, le Budget annexe Hôtels d'entreprises et le Budget annexe Zone de Grandchamp

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EELBODE sollicite du Conseil pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2018, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, au Budget général, au Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, au Budget annexe Hôtels d'entreprises et au Budget annexe Zone de Grandchamp, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ayant souligné l'opportunité de cette délibération pour le bon fonctionnement de la collectivité pendant le premier trimestre 2018 et dans l'attente du vote du budget par l'Assemblée délibérante.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur cette autorisation, rappelant que le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau du chapitre, et donc le cas échéant, au niveau de l'opération, compte tenu du mode de vote du Budget.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention au CIAS du Pays de l'Ourcq

M. GAUTIER propose au Conseil, dans l'attente de l'examen par le Conseil d'Administration du CIAS du budget 2018 et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention au CIAS pour l'année 2018, d'allouer une subvention de 310.000 € (environ un tiers du montant alloué en 2017) au CIAS afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2018.

Il précise qu'au cours d'une prochaine séance, le Conseil communautaire sera invité à se prononcer sur le montant définitif de subvention au CIAS pour 2018.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq

M. GAUTIER propose au Conseil, dans l'attente de l'examen par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire du budget 2018 de l'Office et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention à l'OTC pour l'année 2018, d'allouer une subvention de 26.600 € (un tiers du montant alloué en 2017) à l'OTC afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2018.

Il précise qu'au cours d'une prochaine séance, le Conseil communautaire sera invité à se prononcer sur le montant définitif de subvention à l'OTC pour l'année 2018.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Indemnités du Receveur

M. GAUTIER rappelle que conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution des indemnités du Receveur, Mme TAMIC, à savoir l'indemnité forfaitaire de budget et l'indemnité de conseil, pour lesquelles il est nécessaire d'arrêter les taux d'attribution, au titre de l'année 2017 et pour le reste de la durée du mandat.

Il propose au Conseil d'attribuer à Mme TAMIC, pour la durée du mandat, une indemnité de Conseil de 100 % ainsi que l'indemnité forfaitaire de budget.

M. GARNIER a du mal à comprendre pourquoi les Communes devraient verser une prime au Receveur.

M. PICAUD trouve cela anormal, car il lui semble que les élus versent ces indemnités, non pas sur la base du travail effectué, mais par peur du retour de bâton. Il souhaite connaître le montant de l'indemnité, et non le pourcentage.

Mme BLAIS lui indique que c'est un montant d'environ 1.600 euros.

M. PICAUD demande quelle est en moyenne le montant de l'indemnité versée par les Communes.

Mme GARNIER remarque que Mme TAMIC fait très bien son travail.

M. GARNIER souligne que ce n'est pas la question.

M. DEPERNON indique que le montant de l'indemnité réellement versée au receveur est plafonné, et que l'État touche la différence.

M. EELBODE invite les élus à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés, MM. PICAUD et GARNIER ayant voté contre et Mme BICHBICH s'étant abstenue.

M. PARIGI demande si la délibération est nominative.

P. COURTIER le confirme et explique que Mme TAMIC est arrivée en cours d'année.

M. ROUSSEAU demande à être éclairé sur ce qu'avancait M. DEPERNON, car il ne souhaite pas contribuer plus que ce n'est déjà le cas au budget de l'État.

A. BOURGEOIS précise que cette indemnité est versée directement sur le compte personnel de l'agent.

P. COURTIER confirme que cette information va être vérifiée.

Syndicat Mixte Marne Ourcq : devenir au 01/01/2018

M. EELBODE indique que le Pays Fertois intégrant au 1^{er} janvier 2018 l'agglomération de Coulommiers-

Pays de Brie, il semble pertinent d'étudier le devenir du Syndicat Mixte Marne-Ourcq s'agissant des trois opérations sur lesquelles il est engagé : l'aire d'accueil des gens du voyage située à La Ferté-sous-Jouarre, la zone des Effaneaux et le SCoT Marne Ourcq.

Il précise en effet que conformément au CGCT, la partie du périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération correspondant aux communes du Pays Fertois sera retirée du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte Marne Ourcq (article L.5216-7 du CGCT), emportant la réduction de ce syndicat au seul Pays de l'Ourcq et la substitution du Pays de l'Ourcq à ce syndicat (article L.5214-21), emportant in fine la dissolution du syndicat (a- de l'article L.5212-33). Cette dissolution interviendra au plus tard au 31/03/2018, dans la mesure où la nouvelle Communauté d'Agglomération a trois mois pour se prononcer sur son maintien ou non dans le SCoT Marne Ourcq.

M. EELBODE rend compte d'une réunion de travail qui a eu lieu le 1^{er} décembre, au cours de laquelle le Syndicat, le Pays fertois et le Pays de l'Ourcq, chacun représenté notamment par son Président, ont convenu d'une position commune sur les conséquences de la dissolution du Syndicat Mixte à partir de l'hypothèse suivante : dans un souci d'efficacité opérationnelle, la nouvelle Communauté d'Agglomération reprendrait l'aire d'accueil des gens du voyage et le Pays de l'Ourcq reprendrait le projet Effaneaux.

Il précise que cette position commune pourrait être formalisée dans le cadre d'une convention déterminant les clés de répartition relatives à ces deux opérations, aire d'accueil des gens du voyage et projet Effaneaux.

M. EELBODE indique que le Pays de l'Ourcq souhaite, à travers cette règle de répartition, satisfaire toutes les parties, y compris les communes concernées par le projet de zone des Effaneaux.

Il ajoute que le Président du Pays Fertois l'a informé que le Conseil communautaire ne délibérerait pas sur cette question avant fin 2017, ce qu'il regrette dans la mesure où, après la fusion prévue au 1^{er} janvier 2018, la prise de décision sera également entre les mains des élus de l'actuel Pays de Coulommiers, ce qui pourrait compliquer d'avantage ce dossier.

M. ROUSSEAU remarque qu'il y a trois sujets de réflexion bien distincts :

-quel que soit le devenir du Syndicat Mixte Marne Ourcq, l'ensemble des acteurs souhaite voir sortir de terre l'actuel projet de zone d'activités des Effaneaux qui a un porteur, qui a reçu les permis nécessaires et qui fait l'objet aujourd'hui de recours au Tribunal Administratif ;

-en cas de dissolution du Syndicat Mixte, il lui semble important de définir quelle intercommunalité portera chacune des missions actuelles du Syndicat, ce qui a fait l'objet d'un consensus le 1^{er} décembre ;

-enfin, le seul point d'achoppement tient au calendrier : le Pays de l'Ourcq souhaitant clôturer ce dossier avant le 31 décembre tandis qu'au Pays Fertois, certains élus préféreraient attendre jusqu'au 31 mars ; il souligne que ce dissensus risque de fragiliser ce projet tant que les actifs fonciers ne sont pas attribués.

M. EELBODE en convient et espère que la dissolution du Syndicat se fera dans les meilleurs délais afin de débloquer une situation juridique complexe et paralysante.

G. WAYMEL présente la proposition de répartition qui prévoit le versement par le Pays de l'Ourcq au Pays Fertois d'une somme d'un peu plus de 1.316 M€ compte tenu de la méthode de calcul et de la clé de répartition arrêtées le 1^{er} décembre 2017.

En réponse à M. GARNIER, M. EELBODE rappelle que la vente des terrains à l'aménageur FM Logistic permettra de couvrir le remboursement de l'emprunt et convient que la prise de risque est pour le Pays de l'Ourcq.

M. ROUSSEAU précise qu'en cas de désaccord entre les parties, le dossier sera remis entre les mains de l'État, ce qui pourrait modifier les modalités de ce partage en appliquant la règle de droit commun. Il lui semble toutefois nécessaire d'arriver à un accord, pour maintenir de bonnes relations entre ces territoires voisins. Il fait donc le pari de l'intelligence collective.

M. EELBODE redit que le Président du Pays Fertois l'a informé qu'il n'avait pas mis cette délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil communautaire.

M. ROUSSEAU indique qu'il y a des points de crispation, mais qu'il s'agit d'une négociation à mener en douceur, le seul débat semblant être celui du calendrier. Il ajoute que chacun devra prendre ses

responsabilités en cas de désaccord.

M. EELBODE demande aux élus de faire preuve de discrétion et de retenue, dans l'intérêt du projet.

Puis, il invite le Conseil à se prononcer et à l'autoriser à signer la convention déterminant les clés de répartition relatives aux opérations des Effaneaux et à l'aire d'accueil des gens du voyage, conformément aux grands principes énoncés à partir desquels l'indemnité à verser par le Pays de l'Ourcq au Pays ferrois serait de 1.316.769,65 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à M. GARNIER sur le devenir du SCoT en cas de sortie du Pays Ferrois, M. EELBODE indique que le SCoT sera toujours effectif, mais en périmètre restreint. Il indique que les élus de la nouvelle Communauté d'Agglomération devront se prononcer d'ici au 31 mars sur ce point.

Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer cette convention

M. GAUTIER informe le Conseil que conformément aux dispositions légales (et notamment aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi du 26 janvier 1984), le Centre de Gestion est autorisé à proposer aux collectivités affiliées ou non-affiliées un certain nombre de missions optionnelles : les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Il propose alors au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2018, l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles supposant un accord préalable valant approbation.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'un poste d'agent technique en Contrat d'Avenir à temps non complet (26 heures hebdomadaires)

M. GAUTIER présente au Conseil l'opportunité de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'emploi en CUI – CAE à temps non complet (26 heures hebdomadaires), de fixer les conditions de rémunération de l'intéressé par référence au S.M.I.C. et d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à ce recrutement.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mise à jour du tableau des effectifs

Ayant rendu compte de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne en date du 19 septembre 2017, M. GAUTIER présente au Conseil l'opportunité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité suite à la vacance des emplois suivants, non-pourvus à ce jour, pour cause de départs, avancements ou transferts de compétences :

Filière administrative

- 1 poste d'Adjoint administratif de 2ème classe (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2006-02 09)
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2002-05 11)

- 1 poste d'Attaché (poste à 17,5 heures hebdomadaires créé par délibération du Conseil communautaire 2011-03 13)
- 1 poste d'Attaché (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2007-01 01)

Filière technique

- 1 poste d'Adjoint technique de 2è classe (poste à 17 heures hebdomadaires créé par délibération du Conseil communautaire 2001-07 05)
- 3 postes de Technicien (postes à temps complet créés par délibération du Conseil communautaire 1998-06 01, 2009-04 25 et 2015-10 12)
- 1 poste de Technicien principal de 2è classe (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2009-01 05)
- 1 poste de Technicien principal de 1è classe (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2004-05 07)
- 1 poste de Technicien supérieur principal (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2008-12 19)

Filière d'animation

- 1 poste d'animateur (poste à temps complet créé par délibération du Conseil communautaire 2011-09 21).

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur la suppression de ces postes, suite à l'avis favorable rendu par le Comité Technique Paritaire le 19 septembre 2017.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

| AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT

Mme GLOAGUEN présente le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission

| Convention pluriannuelle 2018/2020 avec l'Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire (AVIMEJ) : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que depuis 1999, le Pays de l'Ourcq et l'AVIMEJ (dont l'objet est d'assurer une présence judiciaire de proximité et de concourir à la prévention de la délinquance, à l'accès au droit, à l'aide aux victimes et également d'assurer les mesures alternatives de traitement pénal tendant à la résolution amiable des victimes) développent au sein de la structure ACCES un partenariat formalisé dans le cadre de conventions.

Elle souligne alors que la dernière convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Conseil est invité à l'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'AVIMEJ pour la période 2018/2020, dans la continuité des précédents engagements. Pour 2018, la subvention s'élèverait à 5.000 €.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GLOAGUEN ajoute qu'elle propose de relancer une information auprès des Communes (Maires, agents municipaux) et des partenaires locaux sur l'existence et l'intérêt de ces permanences au sein de la structure ACCES.

Convention pluriannuelle 2018/2020 avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77 et le Département Mission Locale : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que la Communauté de communes soutient financièrement le fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-est 77 qui a pour mission d'assurer la convergence des politiques de l'emploi et de la formation, de les décliner et de les adapter au contexte spécifique de chaque territoire, afin de lui permettre de développer ses actions en faveur des chercheurs d'emploi. Elle ajoute que les engagements réciproques des parties sont définis par convention.

Mme GLOAGUEN souligne alors que la dernière convention de partenariat arrivant à échéance au 31 décembre 2017, le Conseil est invité à autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation et le Département Mission Locale pour la période 2018/2020, dans la continuité des précédents engagements.

Pour 2018, la subvention est calculée sur la base du dernier recensement INSEE 2014 (18.378 habitants), avec :

- 11.945,70 € pour la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est (0,65 € par habitant)
- 18.378,00 € pour la Mission Locale (1 € par habitant).

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Attribution de subventions aux associations : exercice 2018

Mme GLOAGUEN rend compte des travaux de la Commission Affaires sociales, Santé et Sport et de ses propositions d'attribution de subvention pour l'année 2018 :

Croix Rouge - antenne de Lizy-sur-Ourcq

- une subvention d'un montant de 2.730 € dont 750 € au titre de son fonctionnement 2018 et 1.980 € au titre de l'investissement (remplacement des défibrillateurs de chaque véhicule).

CAL Basket

- une subvention d'un montant de 2.900 € pour son fonctionnement 2018/2019.

CAL Judo

- une subvention d'un montant de 3.480 € pour son fonctionnement 2018/2019.

CAL Tennis

- une subvention d'un montant de 4.200 € pour son fonctionnement 2018/2019.

Association Le Gardon Rouge Lizéen

- une subvention d'un montant de 700 € pour son fonctionnement 2018.

L'Armentiéroise

- une subvention d'un montant de 4.125 € pour son fonctionnement 2018/2019.

Union Sportive du Pays de l'Ourcq

- une subvention d'un montant de 10.500 € pour son fonctionnement 2018.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur ces différentes propositions.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,

M. ETIENNE s'étant abstenu sur la subvention à l'USPO.

Adhésion à l'association S.O.S. M.N.S. pour l'année 2018 : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette adhésion

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que depuis 2013, la collectivité adhère à l'association SOS MNS qui met en relation ses membres actifs qualifiés, titulaires du Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation, et les établissements et collectivités adhérents, cette mise en relation permettant au Président de recruter ponctuellement des vacataires diplômés, sur des contrats de travail spécifiques. La cotisation est calculée au vue du nombre d'heures mobilisées.

Pour assurer la continuité du service (accueil du public scolaire, accueil tout public et animation des ateliers) dans les conditions de sécurité requises, elle propose au Conseil de renouveler l'adhésion de la collectivité à cette association pour 2018, cette adhésion devant être formalisée dans le cadre d'une convention qui prévoit le versement d'une cotisation, calculée en fonction du volume horaire annuel réalisé par les MNS.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Affaires sociales, Santé et Sport, M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GLOAGUEN indique que la Communauté de communes est toujours en recherche de médecins et qu'une nouvelle consultation est lancée afin de trouver un cabinet qui assisterait le territoire dans l'accompagnement de l'installation de médecins.

Mme BEAUVAIS informe les élus d'une expérience positive menée dans le Loir-et-Cher depuis 2009 : une plate-forme en ligne, fédérant les médecins présents sur le territoire et comprenant un système de garde pour pallier l'absence de médecin dans certaines zones. Les acteurs sont actuellement en contact avec l'Association des Maires Ruraux de France, pour exporter cet outil.

CULTURE - TOURISME

M. PARIGI fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

Attribution de subventions aux associations : exercice 2018

M. PARIGI rend compte des travaux de la Commission Culture - Tourisme et de ses propositions d'attribution de subvention pour l'année 2018 :

Association VOCALIZES

- une subvention d'un montant de 300 € au titre du projet « Diffusion d'un concert amateur » ;

Association MARY YAC

- une subvention d'un montant de 360 € au titre de l'édition 2018 des « Dansomanies » ;

Association AHA

- une subvention d'un montant de 400 € au titre de son projet d'exposition 2018 sur le thème de la « Grande Guerre » ;

Association Un petit coin d'artistes

- une subvention d'un montant de 1.000 € au titre de son projet de diffusion de son prochain spectacle, Ainsi soient-elles ? sur plusieurs communes du territoire ;

Compagnie Atmosphères

- une subvention d'un montant de 2.160 € au titre de son projet de diffusion de son spectacle, Feydeau's Folies, sur plusieurs communes du territoire.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur ces différentes propositions.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. CARRE s'étant abstenu sur la subvention à l'association AHA.***

M. PARIGI informe le Conseil qu'en raison d'une remise tardive du dossier, et d'une certaine désorganisation dans la préparation de l'événement, la Commission a émis un avis défavorable sur l'attribution d'une subvention à l'association FADA pour la manifestation passion d'Avril. Le Conseil prend connaissance de la position de la Commission et la confirme.

Convention de partenariat avec l'association Un petit Coin d'artistes pour la mobilisation du public autour du spectacle "Les Misérables" à Crouy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI indique que le Pays de l'Ourcq et l'association Un petit coin d'artistes de May-en-Multien souhaitent mobiliser le public à travers des lectures en bibliothèques (à Etrepilly, Crouy-sur-Ourcq et May-en-Multien) en lien avec le spectacle « Les Misérables » programmé par la Communauté de communes le 8 mars 2018 à Crouy-sur-Ourcq.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer une convention avec l'association Un petit coin d'artistes afin de formaliser les conditions et modalités de ce partenariat, le Pays de l'Ourcq s'engageant à verser 500 € à l'association, pour couvrir une partie du coût de ces actions.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat avec l'Office Culturel de Lizy-sur-Ourcq pour l'organisation d'une visite de l'église St-Médard : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI indique que le Pays de l'Ourcq organise un concert le 7 avril 2018 dans l'église Saint-Médard de Lizy-sur-Ourcq en partenariat avec l'Office Culturel de Lizy-sur-Ourcq qui de son côté propose une visite guidée avant le concert, à 19h30, et une aide à la diffusion des supports de communication.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer une convention avec l'Office Culturel afin de formaliser les conditions et modalités de ce partenariat, le Pays de l'Ourcq s'engageant à prendre en charge le coût du concert et des prestations techniques et l'Office Culturel se chargeant d'animer la visite guidée avant le concert et d'apporter son soutien dans la diffusion des supports de communication et dans la mobilisation du public.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de résidence-mission dans le cadre du Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

M. PARIGI rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil a autorisé le Président à signer avec l'association EMAA une convention de résidence – mission « Musiques Actuelles » de septembre 2017 à janvier 2018 définissant les modalités de cet accueil en résidence et ce, au titre du dispositif Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

Il souligne alors que suite au mois d'appropriation, un grand nombre de projets a été enregistré avec un total prévisionnel de 207 heures d'intervention (en moyenne 6,5 heures / projet contre 4 les années passées) pour 31 projets (18 scolaires et 13 tout public) et 1165 bénéficiaires.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 1 à la convention de résidence – mission « Musiques Actuelles » afin d'acter cette augmentation du nombre d'interventions (47 heures en plus) et de l'enveloppe allouée à la résidence – mission (3.525 € soit 47 X 75 €).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PARIGI remercie Mme BULLOT et les agents du Département pour leur présence régulière aux réunions de la Commission Culture et Tourisme.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

M. PICAUD revient sur les points étudiés en réunion de Commission.

Travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Armentières-en-Brie : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune

M. PICAUD rappelle que le 31 mars 2017, le Conseil a validé le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Armentières-en-Brie de travaux concernant le réseau d'assainissement pour un montant prévisionnel global de 37.700 € H.T. (plus la TVA) et la formalisation de cette délégation par convention.

Il souligne alors que suite à la notification du marché de travaux, le montant incombant au Pays de l'Ourcq a été réactualisé à 41.645 € H.T. (plus la TVA) et qu'il est proposé d'acter ce nouveau montant par avenant 1 à la convention.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Jaignes : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune

M. PICAUD rappelle que le 17 février 2012, le Conseil a validé le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Jaignes de travaux concernant le réseau d'assainissement (réalisation de 55 mètres de caniveau à grille et de 2 boîtes de branchements, rue de l'Abbaye) pour un coût prévisionnel global de 12.600 € H.T. (plus la TVA) et la formalisation de cette délégation par convention.

Il souligne alors qu'aujourd'hui, compte tenu de l'évolution du programme de travaux d'aménagement et de voirie de la Commune sur les rues de l'Abbaye, de l'Église et de Tancrou, et suite à la notification du marché, le montant prévisionnel des travaux incombant au Pays de l'Ourcq s'élèverait à 48.963 € H.T. avec :

- en Tranche Ferme, la Rue de l'Abbaye pour : 37.113 € H.T.
- en Tranche Conditionnelle 1, la Rue de l'Église pour : 4.350 € H.T.
- en Tranche Conditionnelle 2, la Rue de Tancrou pour : 7.500 € H.T.

Il est par conséquent proposé d'acter ce nouveau programme de travaux et son montant prévisionnel par avenant à la convention.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Assainissement collectif des communes d'Isles-les-Meldeuses et de Congis-sur-Thérouanne : Approbation de l'Avant-Projet de l'opération de construction d'une STEU sur la Commune de Congis-sur-Thérouanne et du coût prévisionnel des travaux / Avenant 2 au contrat de Maîtrise d'oeuvre afin de fixer le montant définitif de sa rémunération en adéquation avec le coût prévisionnel des travaux

M. PICAUD rappelle que le 10 mars 2016, la Communauté de communes a notifié au bureau d'études Verdi Ingénierie une mission complète de maîtrise d'œuvre pour un programme de travaux d'assainissement des communes de Congis-sur-Thérouanne et d'Isles-lès-Meldeuses et une enveloppe prévisionnelle de 2.200.000 € H.T. (aux conditions économiques (CE) de novembre 2015).

Par un avenant notifié le 07 décembre 2017, le programme de travaux a été complété pour tenir compte des

travaux de réhabilitation de la canalisation d'amenée et de la voirie d'accès depuis la résidence des Mottes à Congis-sur-Thérouanne. Une enveloppe complémentaire de 130 000 € H.T. (CE de novembre 2017), soit 126 923,60 € H.T. (CE de novembre 2015), est affectée à ces travaux de réhabilitation.

Il souligne alors qu'à l'issue des études d'avant-projet, le scénario de la solution retenue comprend :

-la réalisation d'une station d'épuration de type boues activées de 3 300 équivalents-habitants et d'un traitement des boues par une centrifugeuse fixe dans un bâtiment d'exploitation avec traitement des odeurs,

-la réalisation d'une conduite d'amenée à travers le bois attenant à la parcelle de la STEU et sur la route départementale ainsi que la création d'un poste de relevage sur le terrain de la STEU actuelle avec un traitement ou non du H₂S,

-la réalisation d'une conduite d'évacuation des eaux épurées avec pour point de rejet, la Marne,

-la réhabilitation de la conduite d'amenée et la reprise de la voirie d'accès de la STEU actuelle.

M. PICAUD indique alors que le Conseil est invité à :

-approuver les études d'avant-projet ainsi que le scénario de la solution retenue pour un Coût Prévisionnel Travaux de 2.771.803 € HT aux conditions économiques de novembre 2017,

-et, par voie d'incidence à autoriser le Président à signer un avenant 2 au marché de mission complète de maîtrise d'œuvre conclu avec Verdi Ingénierie qui fixe le montant du forfait définitif de rémunération à 92.950,28 € H.T. soit une hausse de 14,32 % (11 640,28 € H.T.) du montant du marché.

Ayant donné lecture du projet de délibération, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles : mise en place d'un Fonds de concours des Communes membres et autorisation donnée au Président de signer les conventions relatives à ce Fonds de concours

M. PICAUD remarque qu'à compter du 1er janvier 2018, la collecte des déchets ménagers évolue dans le cadre de l'exécution des nouveaux marchés de prestations passés respectivement avec la société ECT Collecte pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, les journaux-magazines et les encombrants et avec la société MINERIS pour la collecte du verre.

Il ajoute que parallèlement à l'homogénéisation des fréquences de collecte sur le territoire, il apparaît opportun de mettre à disposition des foyers du territoire un bac pour les ordures ménagères. Cet investissement marquerait une amélioration de la qualité du service pour tous les usagers et notamment ceux concernés par la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères car il leur permettrait de stocker et de présenter les déchets ménagers dans de meilleures conditions d'hygiène et de propreté. En outre, il permettrait de se conformer à la recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

M. EELBODE propose au Conseil de valider le financement partiel de cet équipement par les Communes membres à travers un Fonds de Concours à hauteur de 20 % de l'investissement et invite le Conseil à l'autoriser à signer avec les communes tout document permettant la mise en œuvre de ce Fonds de Concours.

M. PICAUD indique que les communes qui le souhaitent, notamment celles qui sont déjà dotées d'un parc de conteneurs, peuvent ne pas participer au fonds de concours. Il remarque qu'en ce cas la Communauté de communes n'assurera ni la dotation, ni l'entretien ni le renouvellement des bacs.

M. WALLE indique que la Commune d'Armentières est liée par un contrat de location de bacs jusqu'à septembre 2019.

M. PICAUD invite la Commune à se mettre en relation avec le service afin d'examiner ce cas particulier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD rappelle que les services travaillent actuellement sur la rédaction du cahier des charges en vue

de la réalisation de schémas directeurs sur l'Eau et sur l'Assainissement, l'objectif étant de valider les schémas et voter la programmation des travaux avant la fin du mandat.

Il précise au Conseil que compte tenu du plan de charges du service et de l'importance de faire avancer ces grosses opérations, une nouvelle organisation va être proposée : le service sera joignable en direct uniquement les lundi et vendredi et pourra être contacté les autres jours par courriel.

M. EELBODE rappelle qu'il s'était engagé en 2014 à réaliser ces schémas directeurs, un projet d'autant plus essentiel aujourd'hui que les jours de la Communauté de communes sont probablement comptés. Il souligne l'importance de doter les communes du Multien, qui n'ont pas encore de programme d'assainissement, d'un schéma directeur.

M. PICAUD fait part au Conseil de travaux à venir en 2018 sur les communes de Vincy-Manoeuvre et Douy-la-Ramée.

M. PICAUD informe les élus qu'une réunion importante est programmée le 15 décembre sur la compétence GEMAPI, et y convie tous les élus concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe les élus que la Cérémonie des voeux est programmée le lundi 22 janvier à 18h et la prochaine réunion de Conseil communautaire, le 26 janvier (date devant être confirmée).

Sport

Semaine d'initiation et de découverte sportives : M. EELBODE indique que le Pays de l'Ourcq propose une semaine d'initiation et de découverte sportives aux jeunes de 6 à 14 ans, lors des vacances de Noël, du 26 au 29 décembre.

Vacances de Noël à la Piscine : M. EELBODE informe les élus que la Piscine sera fermée du 24 décembre au 1er janvier et accueillera le public du 2 au 7 janvier 2018.

Enfance – Petite enfance

"Pause famille" le 13 décembre : La Maison des Enfants organise un atelier autour des percussions corporelles ouvert à toute la fratrie.

Le RAM devient Guichet Unique de demande d'accueil d'enfant : en partenariat avec la CAF 77, le CIAS se dote d'une nouvelle mission : orienter les parents vers l'ensemble des solutions de garde du territoire (mode d'accueil collectif ou individuel).

Rendez-vous culturel

Lecture musicale "La rivière pour grandir" le 9 décembre à 20h, à May-en-Multien (salle Mille Club) : lecture autour des textes d'Alain Serres, interprétée par Marc Roger (voix) dans le cadre de sa résidence d'auteur.

Soupe Opéra

M. CARRE invite les élus à un spectacle de Soupe Opéra Comique, organisé le 16 décembre par l'association AHA à Armentières-en-Brie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h00.

La secrétaire, Mme CONAN.



COMMUNE de CROUY SUR OURCQ

Mairie

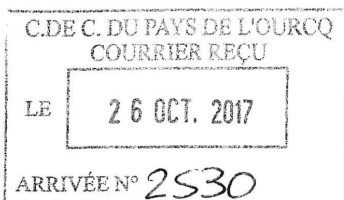
77840 **CROUY SUR OURCQ**

Tél. : 01 64 35 61 38

Fax : 01 64 35 60 39

e-mail : crouy-sur-ourcq@paysdelourcq.fr

→ AS
Copie courrier
→ P.C.P.E.
→ R. Ricard



Monsieur Pierre EELBODE

Président

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Pôle de services

2 avenue Louis Delahaye

77440 **OCQUERRE**

CROUY SUR OURCQ, le 24 octobre 2017

OBJET :

Déchets verts

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier, en date du 25 septembre 2017, inhérent au projet de mise en place d'un service de broyage de branchages par la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, il s'avère que ce service ne peut pas être opérationnel sur le territoire communal.

Tant par les travaux d'accessibilité du terrain notamment par la fourniture et pose d'une clôture que par la surveillance des lieux par les agents communaux, sans aucune aide financière versée à la commune de CROUY SUR OURCQ, ce service représente un coût conséquent pour la commune et ne répond pas complètement aux attentes de la population.

En effet, lors de la séance plénière du 06 octobre 2017, plusieurs membres du Conseil Municipal ont signalé que les sacs pour les déchets verts ne sont pas uniquement utilisés pour les branchages mais également pour la pelouse, les feuilles, Quant au système « mulching », il est loin de faire l'unanimité auprès de la population.

Je tiens également à vous signaler que l'arrêt de la distribution de ces sacs pour déchets verts reste un vrai sujet d'inquiétude pour les Crouy-ciens qui ne cessent de me demander que ce service ne soit pas interrompu dès le prochain printemps. Vous trouverez ci-joint copie de la pétition relative au maintien de la collecte des déchets verts.

Je souhaiterais que ce sujet soit donc à nouveau abordé lors d'un prochain conseil communautaire.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire, Maria-Christine GOOSSENS

M. G.